

A retenir

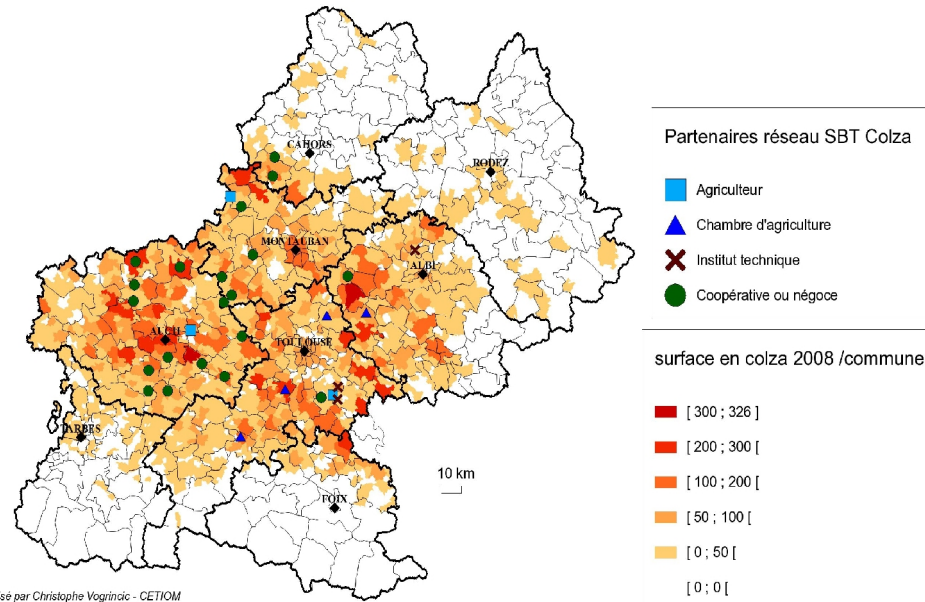
COLZA : très faible pression altises. Maintenir la surveillance sur plante jusqu'au stade 3 feuilles pour le risque adulte

COLZA

•Réseau d'observation 2009-2010

Le réseau Colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est en cours de mise en place. Il est composé à ce jour de 30 parcelles (Cf carte) et devrait rapidement atteindre une cinquantaine de parcelles.

Réseau SBT Colza Midi-Pyrénées 2009-2010



réalisé par Christophe Vogrinic - CETIOM
source : données DRAAF-ASP

•Stade phénologique et état de la culture

Suite aux précipitations de fin septembre, les derniers semis ont enfin pu avoir lieu. A ce jour, tous les colzas ne sont pas encore levés (semis après la pluie, zones peu arrosées...).

Sur le réseau, 50% des parcelles sont au stade cotylédonnaire. Pour les parcelles les plus avancées (10%), les stades sont compris entre 6 et 8 feuilles.

•Altises des crucifères ou petites altises

Le nombre de captures est très faible. 90% des cuvettes n'enregistrent aucune activité. Sur les 10% de cuvettes avec altises des crucifères, le nombre de captures reste inférieur à 5 insectes par cuvette.

Le risque lié à la prise d'alimentation (destruction de feuille) est également très faible. Toutes les parcelles sont inférieures au seuil de nuisibilité. A noter que 50% des parcelles ne présentent aucune morsure sur plante.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles. Surveillez en priorité les bordures de parcelles

Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 avec morsures. Un traitement de bordure peut être suffisant

•Altises d'hiver ou grosses altises

Le nombre de captures est faible. 70% des cuvettes n'enregistrent aucune activité. Seulement 10% des cuvettes avec altises d'hiver présentent un nombre de captures significatif supérieur à 5 insectes par cuvette.

Le risque lié à la prise d'alimentation (destruction de feuille) est également très faible. Toutes les parcelles sont inférieures au seuil de nuisibilité. A noter que 70% des parcelles ne présentent aucune morsure sur plante.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles pour le risque adulte.

Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 avec morsures.

•Puceron vert du pêcher

Le puceron vert du pêcher est observé sur 1 parcelle du réseau dans le Gers, mais avec uniquement 5% de plantes touchées.

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 6 semaines de culture, correspondant à la période de risque de transmission des virus.

Seuil de nuisibilité : 20% de plantes avec présence de pucerons.

Remarque : les pucerons verts ont développé des résistances aux pyréthrinoïdes

•Charançon du bourgeon terminal

Aucun piégeage à ce jour.

Période de risque : du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal. **Mais la lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui déclenchera le début de la période de risque**

Seuil de nuisibilité : Il n'y a pas pour le charançon du bourgeon terminal de seuil de risque. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, **il est considéré que sa seule présence sur les parcelles est un risque.** Par contre les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles, la durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 10 jours après les premières captures significatives.

•Maladies

Aucun symptôme observé.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, Arterris, Chambres d'Agriculture de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Capel, Cascap, Cepaso, Cetiom, Ets Ladevèze, Euralis, Gascoval, Gersycoop, Inra, La Gerbe, Maisagri, Qualisol, Silos Vicois, Sordes, Terres de Gascogne, Vivadour, Sica-Rouquet, Coopérative de Blé de Salvagnac, et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.